

HARMONIE ALLOCATION

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **Forvis Mazars**



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

HARMONIE ALLOCATION.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FRO007497607	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à la mutuelle santé Harmonie Mutuelle	1 part	1 part	1 000 euros

Objectif de gestion

Le Fonds « HARMONIE ALLOCATION » (ci-après dénommé, le « FCP ») cherche à réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis, sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice composite 35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis, indicateur de référence du FCP. L'indice MSCI WORLD EX EMU (MSDEWEMN Index) INDEX est un indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés boursiers des pays développés à l'exception des marchés de la zone euro.

Il comprend plus de 1300 actions des plus importantes sociétés de ces pays et couvre pour chacun d'entre eux environ 85% de la capitalisation boursière. Il est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, sur les cours de clôture. Pour plus d'informations sur cet indice : <http://www.msci.com>

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return est un indice représentatif du marché des obligations à taux fixe de catégorie investissement libellées en euros. Il regroupe des obligations d'entreprises ou des obligations sécurisées. L'appartenance d'un émetteur à cet indice se fait sur la base de la devise d'émission de l'obligation et pas sur le pays de l'émetteur. Cet indice est disponible sur le site internet www.bloomberg.com. Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est LBEATREU Index.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du fonds pourra, par conséquent, s'écartez de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le Fonds est un Fonds de Fonds dont l'investissement en parts et actions d'autres OPCVM, FIA et/ou de fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion (ci-après, les « OPC ») est situé entre 50% et 100% de son actif net.

Le portefeuille du Fonds est construit et géré de façon dynamique et réactive en fonction des anticipations de marché du gérant.

Pour atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion a défini une méthode de gestion fondamentale basée sur l'analyse macroéconomique et des marchés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- L'analyse macro-économique réalisée permet de faire des prévisions sur les marchés et les différentes classes d'actifs, prévisions qui font l'objet d'une formalisation ;
- En fonction de ces anticipations sur les marchés, le gestionnaire réalise une allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux. ;
- Le gestionnaire construit alors un portefeuille en sélectionnant des OPC à partir de critères financiers et extra-financiers, qualitatifs et quantitatifs selon le processus défini par la Société de Gestion.

Au sein de l'univers d'investissement, la stratégie de gestion financière est d'essence discrétionnaire et correspond à une allocation entre diverses classes d'actifs. L'orientation de gestion privilégie les investissements en OPC.

Le Fonds sera investi sur différents actifs dans les fourchettes suivantes :

- 0 % et 50 % pour les fonds Actions ;
- 0 % et 100 % pour fonds de Taux et Mixtes (obligataires, convertibles et monétaires), ainsi que les titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'univers d'investissement est ainsi composé via des OPC des classes d'actifs suivantes : actions et obligations (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible et monétaire). Le FCP pourra investir dans des OPC investis sur l'ensemble des zones géographiques y compris les pays émergents tant sur la classe d'actifs actions que sur la classe d'actifs obligations. La part des investissements dans les OPC investis sur les pays émergents pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le FCP peut être soumis à un risque de change à hauteur de 50% maximum de son actif.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « +7 ».

Le portefeuille peut également être constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement du Fonds se compose de titres vifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) mais également de parts ou actions d'OPC.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

Sur la partie titres vifs :

Emetteurs privés :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

L'équipe d'analyse ESG réalise également une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G).

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir du référentiel, une note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux E, S et G est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

La note ESG est utilisée pour établir un Score ISR (sur une échelle de 0,5 à 5 - le niveau 5 étant la meilleure note ESG du secteur) correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB de niveau 2 (c'est-à-dire son secteur principal conformément à la classification Industrial Classification Benchmark).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG (fournies essentiellement par des agences de notation ESG mais également par des agences spécialisées), combiné à une analyse qualitative du pôle ESG.

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la Note ESG attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG diffère de celle proposée par une agence de notation ESG.

Emetteurs publics :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Le taux de couverture de l'analyse ESG au sein du portefeuille est durablement supérieur à 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés et à 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield.

En outre, les décisions d'investissement de l'OPC pourront prendre en compte d'autres sources d'informations extra-financières afin de compléter la notation des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Sur les OPC :

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 90% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » (à l'exception des OPC monétaires).

Les processus de gestion desdits OPC sélectionnés sont différents selon les Sociétés de Gestion, mais la sélection repose systématiquement sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs : leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut investir jusqu'à 50% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les actifs éligibles sont les instruments financiers de taux libellés en euro de la zone OCDE (obligations classiques, titres de créance négociables, obligations convertibles hors obligations convertibles contingentes dites « CoCos » et autres instruments du marché monétaire), émis par des Etats souverains ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées. L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% de l'actif net.

L'investissement direct en produits de taux et via des OPCVM et/ou des FIA et/ou des fonds de droits étrangers éligibles, gérés ou non par la Société de Gestion, investissant eux-mêmes dans des instruments de taux est ainsi compris entre 0% et 100% de l'actif net du FCP.

Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 30% de l'actif net du fonds. Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

La société de gestion s'engage en outre à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes pour les investissements en direct :

- 100% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en émissions d'Etats souverains ou d'entreprises publiques, parapubliques ou privées, dont la notation est comprise entre « BB+ » et « BB- » (notation à caractère spéculatif dite « High Yield ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- 30% maximum en titres non notés émis par des entreprises publiques, parapubliques ou privées.

La société de gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre 0 et +7
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : 100%
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions :

- d'OPCVM,
- de FIA européens,
- de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les classes d'actifs sous-jacentes des OPC visés sont : monétaire, obligataire (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible, de toute zone géographique), action. Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de son actif net dans la classe d'actifs high yield « titres dits à caractère spéculatif ».

Aucun fonds n'est exclu en fonction de son droit d'origine à la condition d'avoir reçu une autorisation de commercialisation en France.

Le gérant investit majoritairement dans des OPC libellés en euro, mais a la possibilité d'investir jusqu'à 50% de son actif net dans des OPC en devises étrangères non couverts. Le gérant pourra investir en outre dans des OPC en devises étrangères couverts sans que ceux-ci ne rentrent en compte dans la limite des 50%.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux choix de classes d'actifs, de types de sous-jacents, aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que priviliege la société de gestion. Cette sélection est pratiquée par la Société de Gestion dans le cadre de sa multigestion en architecture ouverte ; Les OPC détenus par le Fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Action
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps de change
- Change à terme
- Dérivés de crédit CDS sur indices crédit ITRAXX européen.

Titres intégrant des dérivés :

L'investissement en obligations convertibles de la zone OCDE, libellées en euro, de tout secteur d'activité et de toute taille de capitalisation boursière, est compris entre 0% et 30% maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable telle que définies dans sa stratégie de gestion.

Le recours à d'autres titres intégrant des dérivés est exclu. Le Fonds peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Fonds n'a pas vocation à les conserver.

L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 20% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché et pourra ne pas être intégralement restitué à l'investisseur.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du fonds dépendra des titres choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque des marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP étant exposé jusqu'à 50% sur les marchés actions, sa valeur liquidative pourra baisser en cas de baisse des marchés d'actions de toute capitalisation.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le FCP peut être investi en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs publics ou privés. Ces titres, représentant une créance émise par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des obligations détenues peut baisser. La réalisation de ce risque peut entraîner par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux :

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP peut être exposé à un risque de taux.

Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

Le FCP peut détenir des produits dont la notation est inexistante (jusqu'à 30% des titres obligataires) ou basse (jusqu'à 30% des titres obligataires) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarte sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le Fonds peut détenir des OPC investis sur des titres « haut rendement / High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » à caractère spéculatif pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux marchés émergents :

Le Fonds pouvant être exposé sur les marchés émergents au travers de ses investissements, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarte des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution du cours de ces titres peut varier très fortement et très rapidement et impacter à la baisse la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse et est susceptible d'augmenter les risques de taux. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré et/ou d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres ». Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

L'OPCVM peut être exposé au risque de change jusqu'à 50 % de son actif net. Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Le FCP est également exposé à titre accessoire aux risques suivants :

Risque lié à l'inflation :

Le FCP investit dans des instruments liés à l'évolution de l'inflation réalisée ou anticipée. En fonction du type d'exposition à l'inflation et de l'évolution de l'inflation, la valeur liquidative peut baisser.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux États-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espérance de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus déterminé.

Politique de gestion

2024 a été une très bonne année pour les marchés actions globaux et notamment américains qui grâce à la performance de leurs actions technologiques ont surclassé les autres zones géographiques. Sur le marché des Taux/Crédit, la performance est plus hétérogène. Les actifs les plus risqués comme la dette d'entreprise terminent l'année avec de bonnes performances tandis que les obligations souveraines ont dans leurs globalités affichées des performances en demi-teinte. Sur le marché des matières premières, on pourra noter la performance de l'or qui termine l'année sur une hausse de 28,6%.

Marché action :

Sur le marché des actions, l'hégémonie américaine a continué de battre des records en 2024 comme ce fut le cas pour l'année 2023. Les « 7 Magnifiques » ont continué de délivrer des performances hors normes expliquées par des croissances de bénéfice par action impressionnantes. Le S&P 500 et le Nasdaq 100 gagnent respectivement 31,8% et 33,5% (performance en €). Les « 7 Magnifiques » voire les « BATMAN » si on inclut Broadcom qui a vu sa capitalisation boursière dépasser le trilliard de \$ durant le quatrième trimestre ont largement contribué à ces performances. A titre d'exemple, la performance de Nvidia durant l'année (+171,17% en €) explique 5 points de performance du S&P 500. Ce rally technologique peut s'expliquer par deux facteurs principaux. Dans un premier temps, la FED a entrepris un nouveau cycle dans sa politique monétaire en baissant à 3 reprises ses taux directeurs en 2024 dont un « jumbo cut » de 50 points de base durant le mois de Septembre. D'autre part, la thématique de l'intelligence artificielle a continué d'alimenter les attentes de croissance de bénéfice durant toute l'année 2024 même si les investisseurs ont commencé à s'interroger sur la monétisation de cette dernière à partir du milieu d'année. Enfin, l'élection de D. Trump à la maison blanche et ses promesses de déréglementation ont propulsé les petites et moyennes capitalisations américaines comme le Russel 2000 qui termine l'année sur une performance de 17,62%.

Le marché européen a délivré une moindre performance. L'EuroStoxx50 (dividendes réinvestis) termine l'année avec une performance de 11,01% tandis que l'indice phare de la place parisienne termine l'année dans le rouge avec une performance négative de -2,15%. La cote parisienne a en premier lieu souffert de la dissolution de l'Assemblée nationale par E. Macron et de l'incertitude politique et économique qu'elle a engendré. D'un point de vue sectoriel, les sociétés européennes cycliques ont eu tendance à délivrer une moindre performance sur l'année 2024 comme ce fut le cas pour le segment du luxe qui continue de pâtir d'une croissance chinoise certes robuste, mais moindre comparativement aux données historiques. Le secteur de l'automobile a aussi été impacté par ce manque de vigueur de l'économie chinoise et qui plus est par une compétition accrue de la Chine qui dispose dorénavant de ses propres constructeurs de véhicules électriques. A l'inverse, le secteur des services financiers a gagné 26% durant l'année, aidé par la politique accommodante de la banque centrale européenne qui a réduit ses taux directeurs à 4 reprises durant 2024 dans le sillage de la baisse de l'inflation.

Le marché des actions émergentes affiche des performances hétérogènes selon les pays. Les performances du marché chinois ont accéléré au cours du mois de septembre à la suite d'annonces de plans de relance économique par le gouvernement chinois. Cette progression qui a propulsé l'indice MSCI China de plus de 30%, s'est estompé devant le manque de mesures chiffrées. Finalement, Le MSCI China termine l'année à +24,3%. A l'inverse le marché brésilien a baissé de plus de 30% comme ce fut aussi le cas pour sa monnaie le Real qui se déprécie de 16% par rapport à l'Euro.

Enfin, le marché japonais a été marqué par une forte volatilité. Après une très forte progression sur la première partie de l'année, il chute brutalement, au début du mois d'août sous l'effet du déboulement de position de carry trade à la suite de la hausse des taux surprise de la Banque du Japon. Le Nikkei a plongé de 20% environ ce qui ne l'a pas empêché de terminer l'année sur une performance de 13,73%.

Marché Taux/Crédit :

Aux Etats Unis, les taux courts ont eu tendance à monter jusqu'en juin 2024 aidé par la robustesse de l'économie américaine et notamment de la consommation. Le taux 2 ans passe de 4,27% à 4,87% à fin juin avant de retomber à 3,54% en lien avec la politique plus accommodante de la FED. Ce taux 2 ans est remonté aux alentours de 4,20% à la suite de l'élection de D. Trump et ses potentielles mesures inflationnistes susceptible de remettre en cause la politique de taux accommodante de la FED. Le taux 10 ans américain a suivi le même parcours. Finalement, la performance reste légèrement positive si l'on se réfère à l'indice *Bloomberg US Treasury Total Return Unhedged USD* qui a gagné 0,58% sur 2024.

Le crédit américain s'est mieux comporté aidé par la vigueur de l'économie américaine et la perspective de baisse de taux permettant aux sociétés américaines de se refinancer à moindre coût. L'indice *Bloomberg US Corporate HY USD* gagne 8,19% sur l'année tandis que le crédit de meilleur qualité (*Investment Grade*) gagne timidement 1,25% (*Bloomberg US Agg Total Return Value Unhedged USD*).

En zone euro, le même schéma s'applique, plus le risque de crédit était important plus la performance était notable. L'indice *Bloomberg Européen High Yield* gagne 9,14% tandis que l'indice *Investment Grade* ne gagne que 2,55%.

Enfin, le crédit émergent en \$ s'est aussi bien comporté, aidé par la vigueur du billet vert mais aussi par une qualité de crédit robuste couplé avec un portage qui a immunisé la volatilité des taux américains. A titre d'exemple, l'indice *Bloomberg Emerging Markets en \$* gagne 6,58% sur l'année.

Devise :

La parité €/\$ a oscillé aux alentours de 1,08 jusqu'en octobre pour ensuite évoluer à la hausse jusqu'à la fin de l'année sous l'effet de l'élection de D. Trump. Depuis son niveau le plus bas atteint en septembre 2024 jusqu'à son pic de fin d'année 2024, le dollar a gagné près de 8% vis-à-vis de l'euro.

Gestion :

Tout au long de l'année l'exposition action a oscillé entre 40% et 45%. Nous avons commencé l'année aux alentours de 40% et nous avons décidé d'accompagner la hausse des marchés actions. Avec l'effet marché, la position action atteint environ 44% à fin mai. Notre exposition principale étant sur le marché américain, nous étions relativement confiant sur la capacité de l'économie américaine à poursuivre sa croissance et soutenir, en conséquence, la croissance des bénéfices des entreprises américaines. Cependant au cours du mois de juin, nous avons pris nos bénéfices dans une logique de protection des plus-values car nous considérions que beaucoup de bonnes nouvelles étaient déjà intégrées dans les cours de bourse. Nous avons donc réduit de 3 points notre exposition action. En août, les déboulements du carry trade sur le Yen ont engendré un sursaut de volatilité sur l'ensemble des marchés ce qui nous a permis de renforcer de 5 points notre exposition action à la fois à travers des fonds actions US mais aussi au travers de contrats futures sur l'EuroStoxx50. Les bons résultats des entreprises couplés avec les politiques « colombe » des banques centrales nous ont incité à garder une exposition action autour de 44% sur la dernière partie d'année. Durant cette période et en vue des élections américaines, nous avons profité du renchérissement du \$ pour augmenter notre exposition au billet vert.

Sur la partie taux/Crédit, nous avons gardé une duration relativement faible durant le premier semestre tout en gardant une très bonne qualité de crédit. Durant l'été, nous avons vendu une partie de notre exposition au crédit de duration faible pour aller chercher plus de rendement. Etant donné la politique accommodante de la Fed, nous pensions qu'il serait compliqué de gagner plus sur cette partie de la courbe sachant que le marché anticipait une voire deux baisses de taux supplémentaire par rapport à nos perspectives. Nous avons donc arbitré pour acheter du haut rendement américain et de la dette émergente pour améliorer le portage du portefeuille et ainsi améliorer la convexité globale du portefeuille. De plus, en fin d'année nous avons renforcé à travers des contrats futures notre exposition sur le 10 ans américains qui en offrant un portage de 4,5% permet à la fois d'améliorer le rendement tout en protégeant le portefeuille d'évènement exogène.

Performances

Sur la période, la performance du Fonds a été de 5,95% contre 11,09% pour son indice de référence composite (35% MSCI WORLD EX EMU INDEX Dividendes Net Réinvestis, 65% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return, coupons réinvestis).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
HARMONIE ALLOCATION PART C/D	FR0007497607	29/12/2023	31/12/2024	5,95%	11,09%	2 832,01 €	3 000,65 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)						
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONNS	CESSIONS	
HARMONIE EQUILIBRE	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	15 142 971,04	15 816 599,76	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	AT0000A33SH3	AUST GO 2.9 05-29	1 539 435,00		
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400RIT6	ITM ENT 5.75 07-29	1 499 800,00	1 515 960,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	DE0001141869	BUND 13 10-27		1 472 055,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR0013281946	WORL 1.625 09-24		1 197 040,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR0011962398	FRANCE 1.75% 251124		1 000 000,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	XS2080205367	NATW GR 0.75 11-24		899 550,00	
HARMONIE EQUILIBRE	ACTIONS	DE0007236101	SIEMENS AG-REG		862 213,55	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400H5F4	SCHN EL 3.375 04-25		800 480,00	
HARMONIE EQUILIBRE	OBLIGATIONS	FR001400HX73	L OREA 3.125 05-25		800 472,00	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/12/2024
- Taux : Pas de position au 31/12/2024
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **2 027 919 euros**
- Options : Pas de position au 31/12/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, HARMONIE ALLOCATION n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Harmonie Allocation

Identifiant d'entité juridique :
969500KOOMK4XV15KW59

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Harmonie Allocation (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a investi tout au long de l'année d'exercice au moins 90% de son actif net dans des OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2024, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 » selon la réglementation SFDR : 99,80%.**

Le Fonds Harmonie Allocation a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1^{er} juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le Fonds Harmonie Allocation a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1^{er} juillet 2024. Les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024 et ne sont pas affichées dans le présent RTS.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Le Fonds n'a pas pris en considération les principales incidences sur les facteurs de durabilité



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

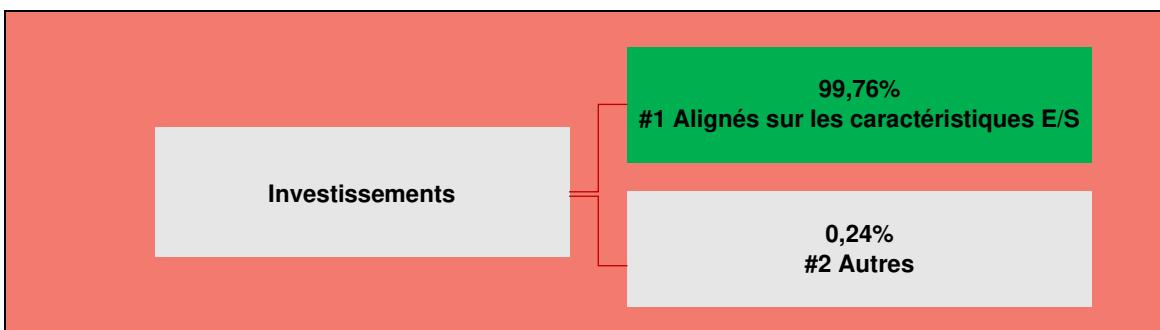
Actif	Poids	Pays	Secteur
RCGF ROBECOSAM GLO SDG-IH EU	18,9%	Luxembourg	
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GL-RAH	13,5%	Luxembourg	
CPR USA ESG - IH	11,2%	France	
FEDERIS ISR ACTION US - I	9,0%	France	
AXA WLD-US CRD SH D IG-IHEUR	6,9%	Luxembourg	
ISHARES \$ CORP BOND ESG UCITS ETF	6,2%		Finance
ISHARES \$ HIGH YIELD CORP BD ESG U	5,6%	Etats Unis	
AMUNDI S&P ESG UCITS - ACC ETF	5,4%	Irlande	Finance
UBAM-EM RESPONSIBLE CORPORATE BD I	5,0%	Luxembourg	
DPAM B EQ US DIV SUSTAINABLE - F	4,6%	Belgique	
GEMEQUITY I EUR	3,2%	France	
ISHARES MSCI USA SRI UCITS ETF EUR	2,9%	Etats Unis	Finance
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ETF	2,0%	Etats Unis	
AMUNDI ETF ICAV - AMUNDIS&P ESG U	1,8%	Irlande	
BNPPE MSCI CHINA ESG FILTRD MIN TE	1,6%	Chine	



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **99,76%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,24%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,24% de liquidités ;
- 0,00% de dérivés ;
- 0,00% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG monétaires ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG monétaires, des liquidités et des produits dérivés.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	85,5%
Finance	14,5%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

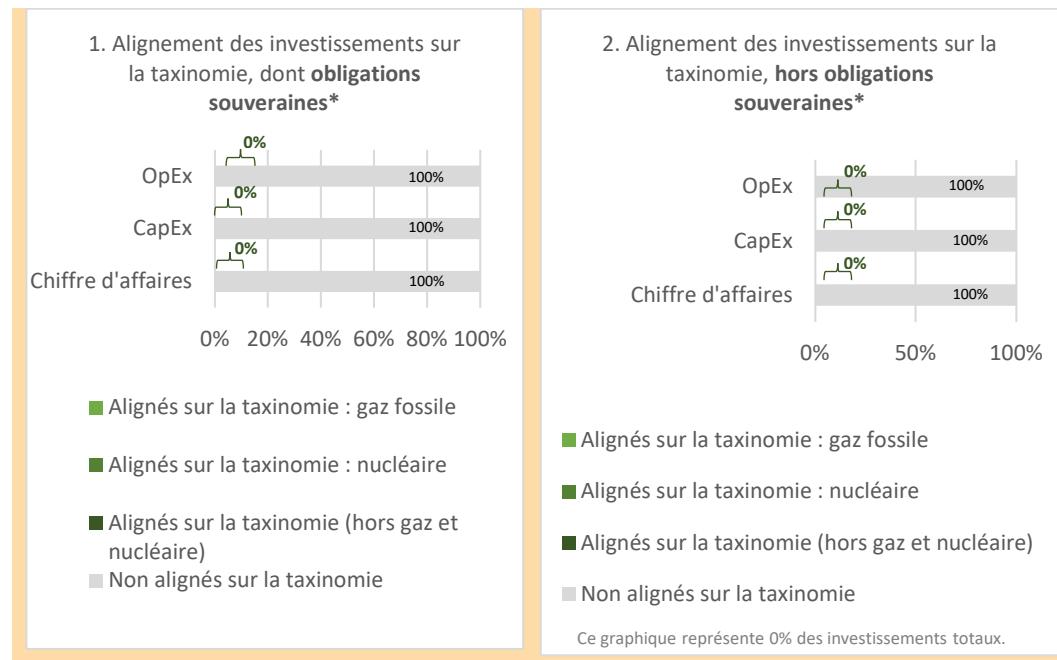
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG monétaires.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP HARMONIE ALLOCATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP HARMONIE ALLOCATION

20-22, rue Vernier
75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP HARMONIE ALLOCATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) HARMONIE ALLOCATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

Gilles Dunand-Roux 29/4/2025
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	72 279 488,70
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	72 206 397,20
OPCVM	72 206 397,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	73 091,50
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	72 279 488,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	135 947,08
Comptes financiers	48 585,69
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	184 532,77
Total Actif I+II	72 464 021,47

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

		31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital		68 245 559,06
Report à nouveau sur revenu net		-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		-
Résultat net de l'exercice		4 063 875,96
Capitaux propres		72 309 435,02
Passifs de financement II (*)		-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)		72 309 435,02
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		-
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Opérations temporaires sur titres financiers		-
Instruments financiers à terme (B)		73 091,50
Emprunts (C)		-
Autres passifs éligibles (D)		-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D		73 091,50
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		81 494,95
Concours bancaires		-
Sous-total autres passifs IV		81 494,95
Total Passifs : I+II+III+IV		72 464 021,47

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

		31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions		650,83
Produits sur obligations		277 659,27
Produits sur titres de créances		-
Produits sur des parts d'OPC		11 393,96
Produits sur instruments financiers à terme		-
Produits sur opérations temporaires sur titres		-
Produits sur prêts et créances		-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		-
Autres produits financiers		2 848,89
Sous-total Produits sur opérations financières		292 552,95
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières		-
Charges sur instruments financiers à terme		-
Charges sur opérations temporaires sur titres		-
Charges sur emprunts		-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		-
Charges sur passifs de financement		-
Autres charges financières		-1 316,14
Sous-total Charges sur opérations financières		-1 316,14
Total Revenus financiers nets (A)		291 236,81
Autres produits :		-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		-
Versements en garantie de capital ou de performance		-
Autres produits		-
Autres charges :		-178 090,89
Frais de gestion de la société de gestion		-178 090,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		-
Impôts et taxes		-
Autres charges		-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)		-178 090,89
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B		113 145,92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)		-
Sous-total Revenus nets I = C+D		113 145,92

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

		31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées		2 980 451,98
Frais de transactions externes et frais de cession		-26 934,69
Frais de recherche		-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		-
Indemnités d'assurance perçues		-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)		2 953 517,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)		-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F		2 953 517,29
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles		3 315 519,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		4 247,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)		3 319 767,12
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)		-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H		3 319 767,12
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		-101 211,12
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		-2 221 343,25
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K		-2 322 554,37
Impôt sur le résultat V		-
Résultat net I + II + III + IV + V		4 063 875,96

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

En vue de réaliser son objectif de gestion, le Fonds est un Fonds de Fonds dont l'investissement en parts et actions d'autres OPCVM, FIA et/ou de fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion (ci-après, les « OPC ») est situé entre 50% et 100% de son actif net.

Le portefeuille du Fonds est construit et géré de façon dynamique et réactive en fonction des anticipations de marché du gérant.

Pour atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion a défini une méthode de gestion fondamentale basée sur l'analyse macroéconomique et des marchés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- L'analyse macro-économique réalisée permet de faire des prévisions sur les marchés et les différentes classes d'actifs, prévisions qui font l'objet d'une formalisation ;
- En fonction de ces anticipations sur les marchés, le gestionnaire réalise une allocation du portefeuille entre les différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux. ;
- Le gestionnaire construit alors un portefeuille en sélectionnant des OPC à partir de critères financiers et extra-financiers, qualitatifs et quantitatifs selon le processus défini par la Société de Gestion.

Au sein de l'univers d'investissement, la stratégie de gestion financière est d'essence discrétionnaire et correspond à une allocation entre diverses classes d'actifs. L'orientation de gestion privilégie les investissements en OPC.

Le Fonds sera investi sur différents actifs dans les fourchettes suivantes :

- 0 % et 50 % pour les fonds Actions ;
- 0 % et 100 % pour fonds de Taux et Mixtes (obligataires, convertibles et monétaires), ainsi que les titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'univers d'investissement est ainsi composé via des OPC des classes d'actifs suivantes : actions et obligations (souverain, corporate, high yield « titres dits à caractère spéculatif », convertible et monétaire). Le FCP pourra investir dans des OPC investis sur l'ensemble des zones géographiques y compris les pays émergents tant sur la classe d'actifs actions que sur la classe d'actifs obligations. La part des investissements dans les OPC investis sur les pays émergents pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le FCP peut être soumis à un risque de change à hauteur de 50% maximum de son actif.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre « 0 » et plus « +7 ».

Le portefeuille peut également être constitué d'instruments financiers de taux libellés en euro (obligations, obligations callable et puttable et autres titres de créance), d'instruments du marché monétaire, d'obligations convertibles de la zone OCDE, de parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion et de contrats financiers négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement du Fonds se compose de titres vifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) mais également de parts ou actions d'OPC.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	72 309 435,02	68 245 559,06	62 626 847,87	74 776 219,62	79 498 925,40
Nombre de titres					
Parts	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	3 000,65	2 832,01	2 598,85	3 103,01	3 298,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	92,18	-	-	400,83	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	4,69	-	-	38,78	25,23
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	1,46	1,19
Capitalisation unitaire					
en EUR	30,38	10,04	-351,20	12,01	-76,31

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le vendredi ainsi que le dernier jour ouvré du mois. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent. Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutables, des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives ne peuvent, à la différence des valeurs liquidatives exécutables, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à 0,50 % TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 6,00 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	68 245 559,06
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	113 145,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 953 517,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 319 767,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-101 211,12
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-2 221 343,25
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	72 309 435,02

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FRO007497607 - HARMONIE ALLOCATION C/D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays		
		+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays +/-		+/-	+/-
		+/-	+/-		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	978	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	978	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
					+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49	-	-	-	49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	1 050	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	1 050	-	-	49
Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	1 050
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	49	-	-	-	1 050

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD	+/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	128	-	-	-
Comptes financiers	18	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	2 028	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	2 174	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	+/-	Non Investment Grade	+/-	Non notés	+/-
Montants exprimés en milliers						
Actif						
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net			
	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	128	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	128	
CACIB	128	
Comptes financiers	49	
CACEIS Bank	49	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	-	

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
LU1811861431 ROBECO	Robeco Global SDG Credits IH EUR	Luxembourg	Obligations	EUR	13 608
LU2211181891 CANDRIAM	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH	Luxembourg	Obligations	EUR	9 768
FR0013053808 CPR AM	CPR USA ESG H I EUR	France	Actions	EUR	8 054
FR0013277522 LA BANQUE POSTALE	FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	France	Actions	EUR	6 541
LU0960404233 AXA IM	AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE	Luxembourg	Obligations	EUR	5 013
IE00BH4G7D40 BLACKROCK LUX	ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED INC	Irlande	Obligations	EUR	4 494
IE00BMDFDY08 BLACKROCK LUX	ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	Irlande	Obligations	EUR	4 055
IE000KXCEXR3 AMUNDI AM	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	Irlande	Actions	EUR	3 962
LU1668159590 UBP	UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR	Luxembourg	Obligations	EUR	3 603
BE0947854676 DEGROOF PETERCAM	DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend	Belgique	Actions	EUR	3 312
IE00058MW3M8 AMUNDI AM	Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	Irlande	Actions	EUR	2 808
FR0011274984 GEMWAY ASSETS	GemEquity I	France	Actions	EUR	2 286
IE00BZ173V67 BLACKROCK LUX	iShares MSCI USA SRI UCITS ETF EUR Hedged (Dist)	Irlande	Actions	EUR	2 066
LU2314312849 BNP PARIBAS	BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR	Luxembourg	Actions	EUR	1 178
LU1273952413 UBP	UBAM SWISS EQ IC	Luxembourg	Actions	EUR	834
FR0010653618 OFI INVEST AM	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	France	Monétaire	EUR	625
Total					72 206

Créances et Dettes

Ventilation par nature		31/12/2024
Créances		
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir		7 632,25
Dépôt de garantie sur les marchés à terme		128 314,83
Total créances		135 947,08
Dettes		
Provision pour frais de gestion fixes à payer		-77 876,49
Autre		-3 618,46
Total dettes		-81 494,95
Total		54 452,13

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)		31/12/2024
Garanties reçues		-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		-
Garanties données		-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés		-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés		-
Autres engagements hors bilan		-
Total		-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	558,00	1 120,8201	625 417,62

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	113 145,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-101 211,12
Revenus de l'exercice à affecter (**)	11 934,80
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	11 934,80
Affectation :	
Distribution	11 807,96
Report à nouveau du revenu de l'exercice	126,84
Capitalisation	-
Total	11 934,80
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	4,20
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	24 097,8873
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,49
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 953 517,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-2 221 343,25
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	732 174,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	732 174,04
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	732 174,04
Total	732 174,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	92,18
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	24 097,8873
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes					
Actions et valeurs assimilées					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations convertibles en actions					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Obligations et valeurs assimilées					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Titres de créances					
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements					
OPCVM				72 206 397,20	99,86
AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE	Finance/Assurance	EUR	46 752,00	5 012 749,44	6,93
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc	Finance/Assurance	EUR	24 186,00	3 962 150,52	5,48
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	Finance/Assurance	EUR	32 994,00	2 808 416,29	3,88
BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR	Finance/Assurance	EUR	183 064,00	1 177 540,87	1,63
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH	Finance/Assurance	EUR	112 085,00	9 768 207,75	13,51
CPR USA ESG H I EUR	Finance/Assurance	EUR	41,00	8 054 185,96	11,14
DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend	Finance/Assurance	EUR	5 300,00	3 311 864,00	4,58
FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	Finance/Assurance	EUR	246,00	6 540 648,00	9,05
GemEquity I	Finance/Assurance	EUR	11 513,00	2 285 906,15	3,16
ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	Finance/Assurance	EUR	754 022,00	4 054 828,71	5,61
ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED INC	Finance/Assurance	EUR	1 130 936,00	4 494 226,57	6,22
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	558,00	625 417,62	0,86
Robeco Global SDG Credits IH EUR	Finance/Assurance	EUR	130 946,00	13 607 908,32	18,82
UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR	Finance/Assurance	EUR	36 012,00	3 603 000,60	4,98
UBAM SWISS EQ IC	Finance/Assurance	EUR	6 650,00	833 644,00	1,15
iShares MSCI USA SRI UCITS ETF EUR Hedged (Dist)	Finance/Assurance	EUR	1 136,00	2 065 702,40	2,86
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts					
Opérations temporaires sur titres					
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts					
Emprunts					
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				72 206 397,20	99,86

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-		
		Actif	Passif			
Actions						
<i>Futures</i>						
RUSSELL 2000	9	-	56 040,56	977 701,59		
Sous-Total Futures		-	56 040,56	977 701,59		
Total Actions		-	56 040,56	977 701,59		
Taux d'intérêts						
<i>Futures</i>						
US 10Y NOTE	10	-	17 050,94	1 050 217,29		
Sous-Total Futures		-	17 050,94	1 050 217,29		
Total Taux d'intérêts		-	17 050,94	1 050 217,29		
Change						
Total Change		-	-	-		
Crédit						
Total Crédit		-	-	-		
Autres expositions						
Total Autres expositions		-	-	-		

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				-
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				-
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				-
Total Change		-	-	-
Crédit				-
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				-
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	72 206 397,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-56 040,56
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-17 050,94
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	73 091,50
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	184 532,77
Autres passifs (-)	-81 494,95
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	72 309 435,02

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	66 816 364,28	62 477 526,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	66 816 364,28	62 477 526,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		54 900,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		54 900,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	7 632,25	127 178,25
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 632,25	127 178,25
COMPTE FINANCIERS	1 441 514,46	41 435,30
Liquidités	1 441 514,46	41 435,30
TOTAL DE L'ACTIF	68 265 510,99	62 701 039,65

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	68 003 716,81	71 090 207,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	289 950,54	-8 662 432,12
Résultat de l'exercice (a,b)	-48 108,29	199 072,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	68 245 559,06	62 626 847,87
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		54 900,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		54 900,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		54 900,00
Autres opérations		
DETTES	19 951,93	19 291,78
Opérations de change à terme de devises		
Autres	19 951,93	19 291,78
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	68 265 510,99	62 701 039,65

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		1 135 500,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 953,38	257,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	446,89	24 761,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées		66 678,13
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	188 626,34	346 104,95
TOTAL (1)	192 026,61	437 801,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9,00	2 895,63
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9,00	2 895,63
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	192 017,61	434 905,82
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	240 125,90	235 833,18
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-48 108,29	199 072,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)		
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-48 108,29	199 072,64

ANNEXES COMPTABLES

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

- **Les valeurs françaises**

- du comptant, système à règlement différé : Cours de clôture du jour de la valeur liquidative,
- du marché libre O.T.C.: Cours de clôture du jour de la valeur liquidative.

- **Les OAT**

sont valorisées à l'aide d'un prix « MIX » intégrant une moyenne de fourchette d'établissement financier à travers l'Europe et des transactions réellement dénouées sur le système TRAX, ces cours sont alimentés par un serveur d'information. Ce cours fait l'objet d'un contrôle de fiabilité par la société de gestion.

- **Les valeurs étrangères**

- cotées et déposées à Paris : cours de clôture du jour de la valeur liquidative,
- non cotées et non déposées à Paris : sur la base du dernier cours connu pour celles du continent européen, : sur la base du dernier cours connu pour les autres.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion, à leur valeur probable de négociation.

- **Les OPC**

Ils sont valorisés au dernier prix de rachat ou à la dernière valeur liquidative connue.

- **Les titres de créances négociables et les actifs synthétiques composés d'un titre de créance négociable adossé à un ou plusieurs swaps de taux et/ou de devises (« asset-swaps »)**

Pour ceux qui font l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix du marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Fininfo, Bloomberg, Reuters etc...).

Pour ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives et de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois : au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Fininfo, Bloomberg, Reuters etc...) sur des titres de créances négociables équivalents dont le prix sera, le cas échéant, affecté d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur et par application d'une méthode actuarielle.

Pour ceux d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois : de façon linéaire. Dans le cas d'une créance évaluée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle devient inférieure ou égale à 3 mois le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché (voir paragraphe précédent).

- Les opérations de change à terme

Les changes à terme sont valorisés en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

- Les opérations de hors-bilan

A) Opérations sur les marchés à terme fermes hors opérations d'échange (« swaps »)

- Opérations sur marchés organisés

Ces opérations sont valorisées sur la base des cours de compensation du jour de la valeur liquidative. L'engagement est calculé de la façon suivante : cours du contrat future x nominal du contrat x quantités.

- Opérations sur les marchés de gré à gré

Opérations de taux : Valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Fininfo, Bloomberg, Reuters etc...) et, si nécessaire, par application d'une méthode actuarielle.

B) Opérations d'échange de taux (« swaps » de taux)

Pour celles dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois : valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Fininfo, Bloomberg, Reuters etc...) et par application d'une méthode actuarielle.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Opérations adossées ou non adossées :

Taux fixe / Taux variable : valeur nominale du contrat

Taux variable / Taux fixe : valeur nominale du contrat

Pour celles d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois : valorisation de façon linéaire.

Dans le cas d'une opération d'échange de taux valorisée au prix de marché dont la durée de vie résiduelle devient inférieure ou égale à 3 mois le dernier taux retenu sera figé jusqu'à la date remboursement final, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché (voir paragraphe précédent).

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Opérations adossées : valeur nominale du contrat

Opérations non adossées : valeur nominale du contrat

C) Autres opérations d'échange (« swaps »)

Elles sont valorisées à la valeur de marché.

L'engagement est présenté de la façon suivante : valeur nominale du contrat.

D) Opérations sur les marchés à terme conditionnels (« options »)

- Opérations sur marchés organisés

Ces opérations sont valorisées sur la base des cours de compensation.

L'engagement est égal à la traduction de l'option en équivalent sous-jacent. Il se calcule de la façon suivante : delta x quantité x quotité ou nominal x cours du sous-jacent.

- Opérations sur les marchés de gré à gré

Opérations de taux et de change Valorisation au prix de marché à partir d'alimentations relevées sur un serveur d'information financière (Fininfo, Bloomberg, Reuters etc...) et, si nécessaire, par application d'une méthode actuarielle.

- Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Prêts de titres :

Les prêts de titres sont évalués à leur valeur de marché.

La créance représentative des titres prêtés est valorisée au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURÉS À L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BARÈME
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, délégitaire comptable, distribution, avocats)*	Actif net hors OPC gérés par EGAMO	0,50% TTC, Taux maximum
2	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	6%
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commissions de surperformance	Actif net	Néant

*Les frais mentionnés ci-dessous ne sont pas inclus dans les frais évoqués dans le tableau ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4 du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite, en outre, ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts HARMONIE ALLOCATION	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	62 626 847,87	74 776 219,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)		
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	620 701,05	241 760,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-465 558,34	-9 762 927,10
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	221 010,00	1 662 420,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-72 250,00	-755 975,00
Frais de transactions	-13 952,17	-47 710,81
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 321 968,94	-3 491 052,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 005 771,94	-3 316 197,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 316 197,00	-174 855,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	54 900,00	-194 960,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		-54 900,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	54 900,00	-140 060,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 108,29	199 072,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	68 245 559,06	62 626 847,87

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 441 514,46	2,11								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	7 632,25
TOTAL DES CRÉANCES		7 632,25
DETTES		
	Frais de gestion fixe	19 951,93
TOTAL DES DETTES		19 951,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-12 319,68

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 097,8873	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	240 125,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

29/12/2023	
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

29/12/2023	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-48 108,29	199 072,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-48 108,29	199 072,64

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-48 108,29	199 072,64
Total	-48 108,29	199 072,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	289 950,54	-8 662 432,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	289 950,54	-8 662 432,12

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	289 950,54	-8 662 432,12
Total	289 950,54	-8 662 432,12

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	80 735 961,26	79 498 925,40	74 776 219,62	62 626 847,87	68 245 559,06
Nombre de titres	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873
Valeur liquidative unitaire	3 350,33	3 298,99	3 103,01	2 598,85	2 832,01
Distribution unitaire sur +/- values nettes			400,83		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	91,37	-79,11	-2,98	-359,46	12,03
Distribution unitaire sur résultat		25,23	38,78		
Crédit d'impôt unitaire		1,194	1,464		
Capitalisation unitaire sur résultat	54,99	2,80	14,99	8,26	-1,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
BELGIQUE				
DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend	EUR	5 300	2 677 083,00	3,92
TOTAL BELGIQUE			2 677 083,00	3,92
FRANCE				
Aviva Investors Japon	EUR	120	2 355 234,00	3,45
CPR USA ESG H-I EUR	EUR	42	6 871 877,04	10,07
FEDERIS ISR ACTIONS US PART I	EUR	260	5 439 842,20	7,97
GemEquity I	EUR	6 565	1 192 400,95	1,75
TOTAL FRANCE			15 859 354,19	23,24
IRLANDE				
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc EUR Hedged	EUR	72 300	4 999 776,36	7,33
iShares MSCI USA SRI UCITS ETF EUR Hedged (Dist)	EUR	2 570	4 218 387,72	6,19
ISHARES USD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED INC	EUR	1 311 000	5 437 765,80	7,96
TOTAL IRLANDE			14 655 929,88	21,48
LUXEMBOURG				
AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE	EUR	40 000	4 142 000,00	6,07
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH	EUR	116 447	10 155 342,87	14,88
R.CAP.INVEST.GR.CORP.I EUR CAP	EUR	24 692	3 883 310,84	5,69
ROBECO GLB TTL RET BND-IHEUR	EUR	67 300	6 893 539,00	10,10
RobecoSAM Global SDG Credits IH EUR	EUR	65 000	6 620 250,00	9,70
UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR	EUR	20 110	1 929 554,50	2,83
TOTAL LUXEMBOURG			33 623 997,21	49,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			66 816 364,28	97,91
TOTAL Organismes de placement collectif			66 816 364,28	97,91
Créances			7 632,25	0,01
Dettes			-19 951,93	-0,03
Comptes financiers			1 441 514,46	2,11
Actif net			68 245 559,06	100,00

Part HARMONIE ALLOCATION	EUR	24 097,8873	2 832,01
---------------------------------	------------	--------------------	-----------------